



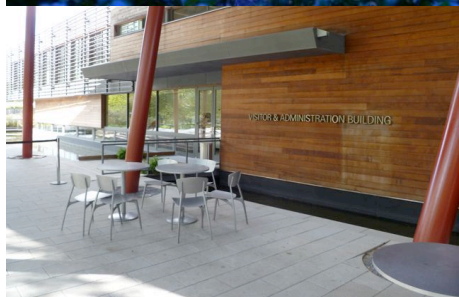
CONSULTATION SUR LE PLAN DIRECTEUR DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC



**Volet bâtiment résidentiel et
bâtiment commercial institutionnel**



Le 8 décembre 2017







À propos d'Écobâtiment

L'équipe d'Écobâtiment fait la promotion du bâtiment durable depuis 2004. L'organisation vise à changer les comportements et les pratiques dans le domaine du bâtiment, dans le but :

- d'enrichir la qualité de vie des Québécois, d'atténuer l'impact négatif sur l'environnement lié à la construction, l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- de réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre attribuables au cycle de vie d'un bâtiment;
- de stimuler un développement économique durable dans les secteurs de la construction et de la gestion d'immeubles.

Écobâtiment a débuté son travail de formation et de sensibilisation auprès des étudiants des métiers et occupations de l'industrie de la construction dès sa fondation. L'expérience acquise au fil des ans permet aujourd'hui d'offrir des conférences en bâtiment durable partout en province, adaptées aux besoins d'une clientèle variée : des professionnels de l'industrie aux entrepreneurs, en passant par les techniciens et officiers municipaux.

Écobâtiment réalise également des missions exploratoires au Québec et ailleurs afin d'acquérir, compiler et diffuser des informations au sujet d'applications novatrices dans le domaine du bâtiment durable. De cette façon, l'équipe maintient ses connaissances à la fine pointe des technologies et des concepts se rattachant au bâtiment vert. En outre, un travail d'analyse et de vulgarisation est effectué quotidiennement, tout particulièrement pour la production de diverses publications mises à la disposition des professionnels et du grand public.

L'organisme a également à son actif plusieurs projets d'accompagnement et de démonstration. Ainsi, Écobâtiment est en mesure d'assister les écoles, municipalités et organismes dans leur démarche vers un environnement bâti plus sain. À ce sujet, l'un des premiers projets dans lequel l'équipe s'est investie fut la rénovation écologique du Centre culture et environnement Frédéric Back, une ancienne école rénovée et remise aux normes dans le but d'y créer des espaces de bureaux. Parmi les éléments de démonstration réalisés à cet endroit, on compte notamment le premier mur isolé de ballots de paille dans un bâtiment commercial au Québec de même que le premier collecteur solaire de type concentrateur au Québec.



TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
Le bâtiment durable, un élément clé de la transition énergétique du Québec	5
Définition	6
Une industrie locale et non délocalisable	6
Une industrie qui doit miser sur la transition : transparence et qualité	6
CONTEXTE	8
Une évolution démographique et sociale	8
Des bâtiments consommateurs de ressources	8
Un contexte politique favorable	8
RECOMMANDATIONS	9
Recommandations générales :	9
Recommandation 1 : Définir précisément le bâtiment durable avec comme prérequis la localisation et une notion d'abordabilité	9
Recommandation 2 : Créer une cote énergétique et une cote GES	9
Recommandation 3 : Créer des guichets uniques	10
Recommandation 4 : Évaluer les programmes existants en vue de les bonifier, de les modifier ou de les supprimer, et d'en ajouter de nouveau.	10
Recommandation 5 : Engager les programmes sur le long terme et assurer un contrôle qualité de ces derniers	10
Recommandation 6 : Travailler sur l'efficacité énergétique mais en pensant bâtiment durable	11
Recommandations spécifiques aux bâtiments neufs	12
Recommandation 7 : Construire un échéancier des réglementations sur l'efficacité énergétique	12
Recommandation 8 : Profiter de la période de 5 ans entre les nouvelles version de réglementation pour tester la prochaine réglementation	12
Recommandations spécifiques aux bâtiments existants	13
Recommandation 9 : Se doter d'une législation propre aux bâtiments existants	13
Recommandation 10 : Créer une garantie rénovation bâtiment	13
Recommandation 11 : Former les acteurs aux enjeux spécifiques du bâtiment existant et faire connaître leur expertise	13



INTRODUCTION

Écobâtiment salue le gouvernement du Québec pour la création d'une entité telle que Transition Énergétique Québec et remercie Transition Énergétique Québec pour la consultation publique sur le plan directeur 2018-2023.

Par ce mémoire Écobâtiment souhaite participer activement à la transition énergétique du Québec, plus particulièrement dans le domaine du bâtiment. Par son expérience terrain d'une transition vers des bâtiments plus durables et moins consommateurs d'énergie et de ressources, Écobâtiment souhaite offrir des recommandations sur le plan directeur, mais également sur une vision plus large du bâtiment durable au Québec. Le présent mémoire porte principalement sur les thèmes bâtiment résidentiel et bâtiment commercial et institutionnel. Ces deux thématiques seront traitées conjointement, car la plupart des mesures proposées sont utilisables dans les deux cas.

Dans le cadre de la transition énergétique du Québec, le bâtiment joue un rôle central. Écobâtiment priorise les actions selon l'échelle suivante :

- 1- Sobriété
- 2- Efficacité
- 3- Utilisation d'énergie renouvelable

C'est dans cet ordre qu'il faut travailler afin de faire des changements à long terme qui permettent une meilleure utilisation de l'énergie en ayant recours à des bâtiments moins consommateurs et en ayant un mode de consommation plus sobre en énergie.

Également, la volonté de réduire la consommation d'énergie et de viser la transition énergétique ne doit pas faire oublier que les bâtiments sont des endroits où des gens vivent, dorment, travaillent, et c'est avant tout pour ces fonctions qu'ils existent. Aussi, toutes les réflexions autour des technologies, programmes et volontés de réduire la consommation d'énergie doivent se réaliser avec le « facteur humain » à l'esprit, de même qu'un facteur économique pour que cela fonctionne. Bref, avoir une réflexion qui va au-delà de l'utilisation de l'énergie, en pensant bâtiment durable.

Le bâtiment durable, un élément clé de la transition énergétique du Québec

Le thème « bâtiment durable » désigne l'application du développement durable à l'industrie de la construction. En effet, en plus d'être un pan non négligeable des économies canadiennes et québécoises, les fruits de cette industrie, les bâtiments, ont de nombreux impacts. Sur l'environnement d'abord, en exerçant une pression importante sur les ressources naturelles, en contribuant à la pollution de l'air et de l'eau, en consommant une grande partie de l'énergie produite localement et en produisant des gaz à effet de serre. De plus, le bâtiment joue un rôle social et sanitaire important. Les Nord-Américains passent environ 90 % de leur vie dans des bâtiments. Il est donc primordial pour la santé publique de s'assurer que les bâtiments soient sains, mais également qu'ils soient abordables, attractifs et évolutifs et, enfin, qu'ils encouragent la mixité d'usage et générationnelle.



Définition

Selon Écobâtiment, le bâtiment durable est performant sur le plan écologique, c'est-à-dire qu'il permet à chaque personne de se loger et de travailler confortablement sans engager des ressources démesurées en frais de terrain, d'énergie, d'eau, de services publics et sans générer d'effet indésirable (santé, pollution, congestion, déchets, gaz à effet de serre, eaux souillées, îlot de chaleur, etc.). C'est donc de l'impact global des usages d'un bâtiment dont il est question tout au long de son cycle de vie : conception, construction, exploitation, maintenance, recyclage, fin de vie.

Une industrie locale et non délocalisable

Le bâtiment durable participe notamment à un milieu de vie durable et de qualité et à la santé de ses usagers. Il permet également le développement de filières intelligentes dans nos industries locales. En effet, toute la chaîne de production de l'industrie de la construction est potentiellement non délocalisable. Aujourd'hui, seuls les matériaux transformés et les matières premières sont importables (en partie). Les métiers de la construction sont locaux et relativement bien répartis géographiquement. Cependant, il est possible de faire mieux, car l'industrie de la construction a besoin de ressources dont le Québec et le Canada sont bien pourvus : matériaux de construction (bois, pierre, dérivés du bois, etc.) et énergie propre (énergie électrique issue de l'hydroélectricité notamment). Pour faire mieux, il faut mieux exploiter les ressources disponibles localement, et améliorer la qualité générale des constructions.

Une industrie qui doit miser sur la transition : transparence et qualité

Les mots clés du bâtiment durable sont sobriété, localisation, qualité des matériaux, qualité de vie et rénovation de l'existant.

- La sobriété est l'idée de répondre strictement à un besoin, sans artifice. Dans ce sens, construire des bâtiments qui répondent strictement aux besoins exprimés est une première source importante d'économies. La mise en commun d'équipements, par exemple une cuisine dans un immeuble à bureau, évite la multiplication des équipements et des surfaces peu utilisées.
- La localisation d'un bâtiment ensuite est un élément extrêmement important pour le bilan énergétique de ses occupants. Il est estimé qu'un bâtiment vert mal localisé engendre des dépenses énergétiques de 30 % supérieures à un bâtiment « réglementaire », mais bien localisé. Ainsi pour réduire le bilan de l'impact global de l'utilisateur d'un bâtiment, la localisation de ce dernier joue un rôle très important.
- La conception et la qualité des matériaux sont cruciales pour la durée de vie d'un bâtiment. En effet, une mauvaise combinaison de matériaux peut accélérer la dégradation d'un bâtiment. L'utilisation d'un matériau qui ne correspond pas à l'usage attendu peut également réduire la durée de vie d'un bâtiment. Or réduire la durée de vie des bâtiments augmente considérablement le bilan énergétique global de ce dernier. En effet, au plus le bâtiment dure longtemps, au plus les dépenses (énergétiques, ressources naturelles, financières, etc.) nécessaires à sa construction sont amorties. Il faut également savoir que dans les bâtiments performants d'aujourd'hui, la consommation d'énergie d'exploitation tend à se réduire. Cependant, pour arriver à de telles performances, les bâtiments nécessitent plus de matériaux. Or, les matériaux utilisés aujourd'hui consomment plus de ressources. Proportionnellement, les matériaux ont donc un poids de plus en plus important dans le bilan énergétique du bâtiment. Il est nécessaire de choisir les matériaux en fonction de plusieurs critères et non pas sur le seul critère économique.



- Comme dit précédemment, nous passons jusqu'à 90 % de notre durée de vie dans des bâtiments en Amérique du Nord. Or, un bâtiment concentre les contaminants et polluants par rapport à l'air extérieur. La santé des occupants passe donc par toute une série de mesures préventives : choix des matériaux les moins polluants et donc transparence sur leur composition, système de ventilation efficace, choix de produits d'entretien non nocifs, etc.
- Parmi les nombreux autres sujets que l'industrie de la construction impacte, il y a la rénovation du parc immobilier. En effet, le parc immobilier Québécois se renouvelle à un taux d'environ 1 % par an. Autrement dit, il faudra une centaine d'années pour mettre le parc immobilier à un niveau de performance très élevée. C'est beaucoup trop long. Il est donc important de travailler autant sur les édifices existants que sur les édifices neufs.

Le bâtiment durable est une réponse évidente aux enjeux énergétiques. Les points précédents permettent de mesurer l'impact plus large du bâtiment qu'uniquement l'énergie d'exploitation. Pour réussir la transition énergétique du Québec dans le domaine de la construction, le bâtiment durable est une réponse évidente à ces enjeux.



CONTEXTE

Une évolution démographique et sociale

Nous sommes dans un contexte d'augmentation démographique. La population du Québec devrait s'élever à 9 millions d'habitants en 2027 et à 10 millions d'ici 2061, selon les prévisions (Institut de la Statistique du Québec, 2014). À cet égard, les villes ont commencé à inclure la densification dans leurs plans d'aménagement. Également, le vieillissement de la population québécoise est un véritable enjeu social pour les prochaines années, alors que selon les prévisions, au Québec, la proportion d'aînés va hausser et ces derniers vont représenter plus du quart de la population d'ici les prochaines décennies. Parallèlement à cela, l'espérance de vie augmente, ce qui accentue le phénomène démographique. Il faut donc adopter une solide stratégie en ce qui concerne les bâtiments dans lesquels les aînés vivront.

Des bâtiments consommateurs de ressources

Les coûts collectifs liés aux bâtiments sont importants, notamment sur le plan des déchets issus des démolitions (22 % des déchets enfouis). De plus, les bâtiments consomment 34 % de l'énergie et émettent 9,5 % des GES au Québec, principalement les bâtiments existants (HEC Montréal, 2015). Des GES sont émis à chaque étape du cycle de vie d'un bâtiment. Également, les centralités se vident de leurs résidents et de leurs activités au profit des banlieues. L'étalement urbain est l'une des conséquences de la dévitalisation des centres. Par exemple, en 2014-2015, Montréal a perdu 15 000 personnes, qui ont migré vers les régions adjacentes (Institut de la Statistique du Québec, 2016). La distance des déplacements augmente et les citoyens qui vivent en périphérie de la communauté urbaine de Montréal émettent en moyenne entre 26 % et 47 % plus de GES par habitant que ceux qui sont sur l'île (AECOM, 2012). Enfin, le parc immobilier québécois est vieillissant, consommateur d'énergie, émetteur de GES et peu adapté aux changements climatiques. De plus, il se renouvelle lentement, à hauteur de 1 à 2 % par année et de nombreux bâtiments sont laissés à l'abandon. Il est toutefois possible de faire autrement et la tendance vers le développement durable est favorable. Il y a beaucoup de bâtiments qui sont démolis, mais il y a aussi quelques exemples intéressants de recyclage de bâtiments.

Un contexte politique favorable

Le plan d'action du Québec 2013-2020 sur les changements climatiques mentionne que la densification urbaine permettrait de diminuer de façon considérable les émissions de GES (MDDELCC, 2013). De plus, les mesures à entreprendre d'ici 2030 pour atteindre les cibles québécoises de réduction des GES incluent la poursuite de l'amélioration amorcée dans le secteur du bâtiment (MDDELCC, 2015a). Également, la Stratégie gouvernementale en développement durable 2015-2020 souhaite, par l'orientation 8, « favoriser la production d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de GES » (MDDELCC, 2015b). Dans la politique énergétique 2030, le gouvernement souhaite « prioriser l'efficacité énergétique » et « agir sur la consommation des ménages et entreprises commerciales » (MERN, 2016).



RECOMMANDATIONS

Recommandations générales :

Les recommandations du présent document ne peuvent pas être appliquées de la même manière à chaque secteur d'activité, ni à chaque région. Également, il est impératif de travailler avec les organisations expertes dans le domaine, afin de préparer et d'accompagner l'industrie de la construction à ce changement, mais également les propriétaires d'immeuble et les gestionnaires immobiliers.

Recommandation 1 : Définir précisément le bâtiment durable avec comme prérequis la localisation et une notion d'abordabilité

La première étape est de se doter d'une définition du bâtiment durable. Le MAMOT en propose une. Nous y ajouterions trois sujets d'intérêt. Le premier est que pour qu'un bâtiment soit qualifié de durable, il faut que sa localisation soit choisie avec soin, et enfin, s'assurer que le bâtiment soit sain et confortable pour ses occupants. Elle doit permettre de se rendre facilement au bâtiment grâce au transport collectif ou actif et être implantée dans un milieu de vie complet. La localisation est à notre sens un prérequis pour qu'un bâtiment soit qualifié de durable. Le deuxième sujet que nous ajouterions à la définition proposée est l'abordabilité. En effet, le bâtiment durable est souvent vu comme une dépense supplémentaire, or si c'est vrai d'un point de vue de l'investissement initial, c'est faux sur le long terme. Enfin, si l'on veut que les bâtiments soient utilisés à leur plein potentiel (durée de vie notamment), il est également important qu'ils soient profitables pour leurs occupants et qu'ils soient appréciés pour les espaces de qualité offerts. Il est donc important de soutenir la mise en œuvre du bâtiment durable pour que cela profite à tous et donc ne pas oublier l'aspect d'abordabilité dans les politiques mises en œuvre.

Recommandation 2 : Créer une cote énergétique et une cote GES

Afin de faciliter la lecture des performances en terme d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre d'un bâtiment, il est indispensable de les doter d'une cote visible pour tous les bâtiments, qu'ils soient résidentiels ou commerciaux, à l'instar de ce qui se fait déjà dans de nombreux pays. Cette cote pourrait être basée sur de la simulation énergétique, comme la cote énerguide pour le résidentiel ou sur des suivis de consommation, comme l'outil développé par Écobâtiment, ou même mieux, présenté les deux. L'idée est de faciliter la lecture de la consommation d'un bâtiment et de créer un outil de comparaison fiable pour que les choix des consommateurs se fassent en connaissance de cause. De plus, cela permettrait de créer de l'émulation entre les propriétaires immobiliers pour renforcer leur engagement. Enfin, cela permettrait de dresser un portrait précis du parc immobilier. Ces données seront très utiles pour mieux calibrer les programmes et les outils pour viser la transition énergétique du Québec dans le secteur du bâtiment.



Recommandation 3 : Créer des guichets uniques

Sur le modèle des Espaces info-énergie en France, et, afin d'encourager l'adoption de meilleures pratiques et d'en accompagner la diffusion, il est nécessaire de fournir de l'information à toutes personnes intéressées. Des guichets uniques, répartis sur tout le territoire québécois, qui regrouperaient toutes les informations et les compétences pour accompagner les différentes clientèles permettraient assurément d'améliorer l'accès aux programmes existants et un meilleur encadrement des pratiques. Ces guichets uniques seraient financés par TEQ et par les municipalités (ou MRC) qui les accueillent. La gestion de ces guichets doit être donnée à des OBNL bien implantés localement et crédibles. Ils seront en charge de développer les activités de ces guichets, de dresser un portrait de leur région et des besoins, ainsi que des compétences qui y existent. La création de ces guichets unique est un point central de la stratégie de mise en œuvre proposée par Écobâtiment pour viser une transition vers le bâtiment durable au Québec.

Recommandation 4 : Évaluer les programmes existants en vue de les bonifier, de les modifier ou de les supprimer, et d'en ajouter de nouveau.

Avant de modifier les programmes existants, il est nécessaire de les évaluer de façon globale. Bien sur l'efficacité du dollar investi est un critère important, mais il est certain que des programmes qui visent une clientèle démunie (type Éconologis) ou des programmes qui visent des industries, n'auront pas le même rendement. Il faut donc tenir compte du fait que chaque clientèle doit pouvoir bénéficier d'un programme qui correspond à ses besoins. Il faut également s'assurer que chaque clientèle potentielle ait accès à un programme spécifique. Il faut de plus s'assurer que les moyens pris pour le mettre en œuvre (notamment au niveau de la diffusion) soient en adéquation avec la clientèle visée. À ce titre, les guichets uniques seraient de très bons moyens de diffusion.

À ce sujet, un manque criant existe depuis toujours. Il s'agit d'un programme à destination des petits bâtiments commerciaux. Écobâtiment a réalisé deux projets pilotes permettant un accompagnement de ce type de bâtiment en vue de viser une amélioration énergétique et une diminution des émissions de GES. Les résultats sont probants avec l'accompagnement de quinze (15) bâtiments pour une amélioration moyenne de 15 à 30 % de l'efficacité énergétique des ces bâtiments et pour résultats visés une diminution annuelle de 179 tonnes de GES pour les 15 bâtiments et une diminution annuelle de 459 000 kWh d'énergie pour les 5 bâtiments du deuxième projet pilote. Au besoin, Écobâtiment sera ravi de présenter ces projets. Deux éléments principaux sont cependant à prendre en compte. Il est difficile de toucher la cible des petits bâtiments commerciaux. Des guichets uniques seraient un plus pour ce point. Également, les économies sont basées sur des plans d'action. En effet, les actions d'efficacité énergétique nécessitent du temps pour être mises en œuvre, il faut donc que les programmes soient financés sur le long terme pour être efficaces et évalués sur une base réelle de travaux réalisés.

Recommandation 5 : Engager les programmes sur le long terme et assurer un contrôle qualité de ces derniers.

Les programmes devront être financés et évalués sur le long terme. En effet, et plus particulièrement pour les petits bâtiments, les travaux d'efficacité énergétique ne sont rentables que s'ils sont réalisés dans le cadre d'autres travaux d'entretien ou de réfection. C'est ce que l'on appelle des rénovations d'opportunités. Ainsi afin d'assurer le succès des programmes, il



faut les engager sur le long terme, mais également les évalués sur le long terme. À ce titre, il serait très intéressant de documenter les premiers cas Rénoclimat ou Novoclimat pour voir s'ils ont performé comme prévu et si les économies énergétiques prévues ont bien été atteintes.

Également, pour s'assurer de la bonne évaluation des programmes, il faut réaliser un contrôle qualité, inspiré de ce que fait la garantie construction résidentielle (GCR) récemment mise en œuvre.

À ce titre, Écobâtiment a participé avec Planifika à un projet pilote de contrôle qualité sur le programme Novoclimat. Ce type de contrôle qualité en plus d'être apprécié par les entrepreneurs et les évaluateurs permet de mieux encadrer le rôle des évaluateurs et d'affiner les objectifs du projet. Ce type de contrôle devrait être systématique et se réaliser sur le long terme.

Recommandation 6 : Travailler sur l'efficacité énergétique, mais en pensant bâtiment durable

Le travail de transition vers une amélioration de la consommation d'énergie des bâtiments doit se faire dans une visée plus large de passage à une réglementation bâtiment durable, qui prend en compte l'aspect confort et bien-être des occupants et son aspect financier. C'est à cette condition que l'on arrivera à obtenir des gains importants sur le plan énergétique, en offrant en échange d'une réduction des consommations d'énergie, un bâtiment performant, confortable et abordable. C'est une étape indispensable à la réussite de la transition énergétique.



Recommandations spécifiques aux bâtiments neufs

Recommandation 7 : Construire un échéancier des réglementations sur l'efficacité énergétique

La régie du bâtiment du Québec sortira la nouvelle réglementation sur l'efficacité énergétique des bâtiments pour 2018. Pour rappel, la loi actuelle date de 1983. Or, il est nécessaire d'envoyer un signal fort à l'industrie de la construction en bâtissant un échéancier sur une période de 5 à 15 ans de l'évolution des réglementations. Dans cet échéancier, il faudra mettre de l'avant les futures modifications réglementaires, par exemple l'adoption du code 2018, puis du code 2023, puis du code 2028, etc.

De même pour entrer rapidement dans le vif du sujet, il est nécessaire de devancer l'arrivée de la nouvelle réglementation de la RBQ en adoptant dès aujourd'hui le CNEB 2015.

Recommandation 8 : Profiter de la période de 5 ans entre les nouvelles versions de réglementation pour tester la prochaine réglementation

Avec un échéancier qui vise une modification des réglementations tous les cinq ans, il est nécessaire de s'assurer que ces cinq années soient mises à profit. Pour cela, Écobâtiment propose la création d'une table multi partie, avec des représentants des milieux réglementaires, des experts indépendants et des représentants des milieux de la construction. Cette table serait chargée de tester la future réglementation sous forme de label, d'en assurer l'évaluation et de proposer des recommandations pour modification et bonification avant la transformation du label en réglementation. C'est un signal fort de la volonté de travailler avec l'industrie et dans un but clairement établi.



Recommandations spécifiques aux bâtiments existants

Recommandation 9 : Se doter d'une législation propre aux bâtiments existants

Pour le neuf, le bâtiment durable a déjà une réponse, il s'agit des certifications. De plus, les nouvelles exigences réglementaires vont vers le bâtiment durable, même si elles mettent du temps à être imposées. Par contre en ce qui concerne les bâtiments existants c'est plus flou. La recommandation 2 permettrait déjà de savoir où en est exactement le parc immobilier. Il faudrait également se doter d'une législation propre aux bâtiments existants en leur proposant des objectifs d'efficacité énergétique à atteindre. Cet objectif serait en fonction de l'état du bâtiment et de sa cote. Cependant, pour qu'une telle législation soit bien accueillie, il est nécessaire de mettre en place des aides et des incitatifs financiers ainsi que des accompagnements pour les propriétaires et gestionnaires immobiliers.

Recommandation 10 : Créer une garantie rénovation bâtiment

Tout comme il existe une garantie construction neuve, afin de s'assurer de ne pas faire d'erreur qui mettrait en péril l'existence sur le moyen ou le long terme d'un bâtiment, il faut s'assurer que les travaux soient correctement réalisés et qu'ils sont bien ceux appropriés au cas étudié. Une garantie rénovation de bâtiment (pour les plus petits bâtiments) permettrait un suivi des travaux et une assurance de la qualité du travail. En effet, parfois en voulant améliorer les choses, on fait pire que mieux. L'exemple des moisissures est un effet délétère particulièrement répandu. Souvent issu d'une volonté louable, mieux isoler et rendre plus étanche le bâtiment, ces travaux ont engendré des conséquences graves pour la santé des occupants et pour la pérennité du bâtiment. D'autres « solutions » pourraient engendrer d'autres problèmes. L'usage important du polyuréthane dans la rénovation pose des problèmes pour la récupération et le recyclage des matériaux de ces bâtiments qui seront agglomérés et contaminés. Ainsi, en voulant améliorer les choses, il se crée d'autres problèmes. La garantie rénovation bâtiment permettrait de s'assurer de la bonne réalisation des rénovations.

Recommandation 11 : Former les acteurs aux enjeux spécifiques du bâtiment existant et faire connaître leur expertise

Le travail sur les bâtiments existants exige un savoir-faire et des connaissances différentes de celles nécessaires au travail sur les bâtiments neufs. Afin de reconnaître ces différences, il est indispensable de créer des séminaires de formation spécifiques. Afin de souligner ces connaissances, une marque distinctive pourrait exister, tel que la marque Novoclimat Select, il pourrait y avoir une marque Rénovation Select.